

# L'engagement du CSSS Jeanne-Mance

## Promouvoir l'allaitement...

Afin que les familles puissent prendre une décision éclairée et connaissent les bienfaits de l'allaitement et les conséquences potentielles de l'alimentation à base de substituts du lait maternel et du non-allaitement.



## Soutenir les mères...

Aider à débiter et à maintenir l'allaitement maternel et mettre à la disposition des familles les ressources et l'aide nécessaires au succès de l'allaitement.

Informar sur l'importance du contact peau à peau entre la mère et son bébé.

Enseigner la bonne position pour allaiter et la prise correcte du sein.

Encourager l'allaitement à la demande du bébé, en reconnaissant les signes de la faim.

Enseigner à ne donner aucune tétine artificielle ou sucette d'amusement et favoriser d'autres façons pour calmer le bébé allaité.

Encourager l'allaitement maternel exclusif durant les six premiers mois du nourrisson, à moins d'indications médicales contraires.

Encourager la poursuite de l'allaitement jusqu'à deux ans et au-delà, si la mère et l'enfant le désirent, en intégrant des aliments complémentaires dans l'alimentation du bébé.

## Protéger l'allaitement...

Instaurer des pratiques et des conditions favorables à l'allaitement.

Interdire la publicité ou la promotion de substituts de lait maternel, de sucettes ou de biberons.

Interdire la distribution d'échantillons gratuits de substituts de lait maternel.

N'offrir aucun enseignement de groupe concernant l'alimentation avec des substituts de lait maternel.

Tiré du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel

*L'allaitement maternel favorise une meilleure santé de l'enfant et de la mère.*

- Organisation mondiale de la santé  
- UNICEF

# Pour un CSSS Ami des Bébés

L'initiative des Amis des bébés est un programme mis de l'avant par l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la santé. Il s'agit d'une norme de qualité mondialement reconnue destinée à augmenter le taux, la durée et l'exclusivité de l'allaitement maternel, permettant ainsi d'améliorer la santé des enfants et des mères.

Le CSSS Jeanne-Mance désire obtenir la certification CSSS Ami des bébés. Pour y répondre, il s'engage à respecter dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel :

1. Adopter une politique d'allaitement;
2. Former le personnel;
3. Informer les femmes enceintes des avantages reliés à l'allaitement maternel;
4. Aider les mères à commencer à allaiter dans la demi-heure suivant la naissance;
5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et comment entretenir la lactation même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson;
6. Ne donner aux nouveau-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que du lait maternel, sauf sur indication médicale;
7. Laisser l'enfant avec sa mère 24 heures par jour;
8. Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant;
9. Ne donner aux enfants aucune tétine artificielle ou sucette;
10. Encourager la coopération entre les intervenants en santé, les groupes d'entraide à l'allaitement et la communauté locale et y orienter les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique.

Soutien aux familles qui utilisent des préparations commerciales pour nourrissons

L'initiative des Amis des bébés est un programme qui vise la décision éclairée pour l'alimentation des nourrissons ainsi que le bien-être de tous les bébés et préconise le soutien adéquat aux familles ayant décidé de donner des préparations commerciales pour nourrissons.

Pour en savoir davantage, contactez :

CLSC des Faubourgs : 514 527-2361  
CLSC du Plateau-Mont-Royal : 514 521-7663  
CLSC Saint-Louis-du-Parc : 514 286-9657

## Ressources complémentaires

Politique sur la promotion de l'allaitement maternel du CSSS Jeanne-Mance, disponible aux secrétariats de la Direction des services généraux et des programmes spécifiques (secteur famille-enfance-jeunesse) et à l'adresse suivante : [www.csssjeannemance.ca](http://www.csssjeannemance.ca)

Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé, à l'adresse : [www.who.int/nutrition/publications/code\\_french.pdf](http://www.who.int/nutrition/publications/code_french.pdf)

Plan de protection, de promotion et de soutien à l'allaitement maternel dans la communauté du Comité canadien pour l'allaitement, à l'adresse : [www.breastfeedingcanada.ca](http://www.breastfeedingcanada.ca)

Révisé en septembre 2011

CSSS Jeanne-Mance - Service des communications : D-2011-006

Centre de santé et de services sociaux  
Jeanne-Mance

Centre affilié universitaire



## L'allaitement maternel...

le promouvoir  
le soutenir  
le protéger

CSSS JEANNE-MANCE  
**NOTRE MISSION VOTRE SANTÉ**